

FABRICANT/DISTRIBUTEUR	Rainbow Technology Corporation 800 637-6047
CONTACT	Larry Joe Steeley, Jr.
TÉLÉPHONE D'URGENCE (24 H)	Chem-Tel Inc. 800 255-3924
NOM COMMERCIAL/SYNONYMES	Greenlee Cable Cream
NUMÉRO DU PRODUIT	CRM-Q (35207), CRM-1 (35208), CRM-5 (35209)
NOM CHIMIQUE	Sans objet
FAMILLE CHIMIQUE	Lubrifiant
FORMULE	
DATE DE PUBLICATION	25 avril 2005
REMPLACE LA FTSS DATÉE DE	28 octobre 2004

SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES (HMIS)

SANTÉ 0
INFLAMMABILITÉ . . . 0
RÉACTIVITÉ . . . 0
PROTECTION . . . -

SECTION 2 – COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

NOM CHIMIQUE/USUEL	NUMÉRO CAS	%	PEL-OSHA/ TLV-ACGIH	SARA 302/304(1)	SARA 313(2)	INFO DE L'ÉTAT	Qté à déclarer pour CERCLA
Ce produit ne contient aucun ingrédient dangereux							

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DE L'URGENCE : MISE EN GARDE. Peut causer une irritation des yeux. Gel opaque, jaune et visqueux avec une odeur caractéristique.

Entrée ou voie primaire : Contact avec les yeux

Effets aigus/potentiels pour la santé

YEUX : Ce produit peut causer une irritation des yeux.

PEAU : Non nocif.

INHALATION : Non nocif.

INGESTION : Peut causer des désordres intestinaux.

EFFETS CHRONIQUES À LONG TERME : Aucune donnée.

SIGNES ET SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION : L'ingestion peut causer de la nausée, des vomissements et de la diarrhée.

EFFETS SUR DES ORGANES CIBLES : Aucune donnée.

INFORMATION SUR LA REPRODUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT : Aucune donnée.

INFORMATION SUR L'EFFET CANCÉRIGÈNE : Cette matière ne figure pas dans la liste des cancérigènes, selon IARC, NTP ou OSHA.

SECTION 4 – MESURES DE PREMIERS SOINS

YEUX : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.

PEAU : Rincer à l'eau.

INHALATION : Aucun traitement spécifique n'est nécessaire, car il est improbable que ce matériau pose un danger si inhalé.

INGESTION : Obtenir de l'aide médicale si l'irritation gastro-intestinale persiste.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

POINT D'ÉCLAIR : Aucun point d'éclair selon les méthodes standard.

MÉDIA D'EXTINCTION : Utiliser les méthodes qui conviennent pour combattre un feu concentré.

PROCÉDURES D'ATTAQUE DES FEUX : Porter un appareil respiratoire autonome avec un masque complet qui fonctionne en mode de demande positive.

SECTION 6 - MESURES DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Absorber le déversement avec un matériau inerte. Rincer la zone à fond avec de l'eau pour enlever les traces de résidus. Les surfaces pourraient devenir glissantes suite à un déversement.

SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas laisser geler.

Page 2

Rainbow Technology Corporation

Produit CRM-Q (35207), CRM-1 (35208), CRM-5 (35209)

SECTION 8 – CONTRÔLES D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Protection des yeux : Douche oculaire recommandée.

Protection de la peau : Aucune exigence particulière n'est requise pour cette matière.

Protection respiratoire : Aucune exigence particulière n'est requise pour cette matière.

Mesures d'ingénierie : Utiliser une ventilation générale.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POINT D'ÉBULLITION (F) :	212° F	DENSITÉ (EAU = 1)	0,97
PRESSION DE VAPEUR (mmHG) :	< 18	Concentré de PH	7,8
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1)	N/E	TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE N-BUTYLE = 1)	N/D
SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Miscible		
INFORMATION SUR L'APPARENCE ET L'ODEUR :	Gel opaque, jaune et visqueux avec une odeur caractéristique.		

SECTION 10 - RÉACTIVITÉ

STABILITÉ :	Stable
CONDITION À ÉVITER :	Température élevée
INCOMPATIBILITÉ	Acides forts, oxydants
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Ne se produira pas
DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUITS DANGEREUX :	CO, CO2

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Aucune donnée.

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée.

SECTION 13 – INFORMATION SUR LA MISE AU REBUT

Méthode d'élimination des déchets :

Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, locaux et environnementaux.

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux des É-U :

TSCA (Toxic Substances Control Act) : Les ingrédients prévus pour ce produit figurent dans la liste.

Title III Section 311/312 Hazardous Categories – 40 CFR 370.2 :

Aigu (x)	Chronique ()	Incendie ()	Pression ()	Réactif ()	Sans objet ()
(1)	Title III Section 302/304 Extremely Hazardous Substances – 40 CFR 355 Appendix A				
(2)	Title III Section 313 Toxic Chemicals – 40 CFR 372.65				

Si indiqué sous la Section 2 de cette FTSS, ce produit contient des produits chimiques toxiques sujet aux exigences de rapport de la section 313 du Emergency Planning & Community Right to Know Act of 1986. Ces informations doivent être incluses dans toutes les FTSS copiées et distribuées pour cette matière.

Statut RCRA : Selon le RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer au moment de la mise au rebut, si la matière qui contient le produit ou qui est dérivée du produit doit être classée en tant que déchet dangereux. Si ce produit devient un déchet dangereux, on doit lui assigner un ou des codes RCRA.

Page 3

Rainbow Technology Corporation

Produit CRM-Q (35207), CRM-1 (35208), CRM-5 (35209)

Règlements de l'état et locaux : Certains états maintiennent leur propre liste qui varie légèrement des normes fédérales. Lorsqu'indiqué dans la Section 2 de la FTSS, les états figurant dans la liste ci-dessous pourraient avoir des règlements sur les ingrédients contenus dans ce produit.

Vérifier avec votre état pour vous informer sur des règlements additionnels.

- (3) Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water & Toxic Enforcement Act of 1986)
- (4) Massachusetts (Hazardous Substance Disclosure by Employers)

Les informations fournies dans la présente sont considérées comme exactes au moment de la préparation et ont été rédigées à partir de la compilation de sources considérées comme fiables; mais il incombe à l'utilisateur d'examiner et de comprendre d'autres sources pertinentes d'information, de se conformer à toutes les lois et procédures applicables pour la manipulation sécuritaire de ce produit et de déterminer la pertinence de ce produit pour l'usage prévu.